

CONFORMEMENT à l’Article 13-I de la LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (dite loi AGEC), cette fiche vous informe sur les gestes de tri à adopter pour les spécialités des Laboratoires MAYOLY PHARMA FRANCE.

## COMMENT TRIER MES MEDICAMENTS VIDES ?

### Etui



### Notice



### Plaquette / Blister



### Flacon / Pilulier en verre et son bouchon



### Flacon / Pot en plastique et son bouchon



### Stick / Sachet



### Tubes et son bouchon



### Dispositifs d’administration : Gobelet / Cuillère



POUBELLE  
CLASSIQUE

## COMMENT TRIER MES MEDICAMENTS NON UTILISES OU PERIMES ?



Trier vos médicaments non utilisés ou périmés.

Jeter la boîte et la notice dans le bac de tri conformément aux instructions ci-dessus.

Et rapportez le médicament non utilisé ou périmé en pharmacie afin qu'il soit recyclé par Cyclamed.

Pour plus d’informations, vous pouvez consulter les sites [cyclamed.org](http://cyclamed.org) et [adelphe.fr](http://adelphe.fr).